

Protocole sanitaire et fonctionnel des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) - MUC VACANCES

Chers parents,

La situation sanitaire que nous vivons nécessite de mettre en œuvre des modalités d'accueil inédites et préventives au sein des accueils collectifs de mineurs conformément aux protocoles transmis par notre Ministère de tutelle.

La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités.

Rôle des familles

Afin de respecter le protocole sanitaire, l'implication des parents est essentielle. Les parents doivent s'engager impérativement à :

- ▶ Prendre la température de leur enfant avant leur arrivée sur la structure d'accueil. En cas de symptôme ou fièvre (38° ou plus), l'enfant ne pourra être accueilli.
- ▶ Sensibiliser leur enfant aux gestes barrières (se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir unique, saluer sans se serrer les mains) et à la distanciation (on ne touche pas les copains, ni les adultes).
- ▶ Ne pas rentrer dans les locaux, les entrées et les sorties auront lieu à l'extérieur et/ou dans la cour de récréation selon l'aménagement des locaux utilisés.
- ▶ Respecter la distanciation et les horaires d'accueil pour éviter les rassemblements. Merci de mettre un masque lors de votre présence dans la structure d'accueil. Un marquage au sol et /ou une signalétique fléchée seront installés devant le lieu d'accueil de manière à respecter une distanciation d'un mètre minimum.
- ▶ Fournir un masque de protection à leur enfant s'il est âgé de 11 ans ou plus (masque fourni pour les séjours)
- ▶ Discuter avec leur enfant pour permettre d'exprimer ses sentiments et le prévenir que les adultes porteront des masques.
- ▶ En plus du trousseau habituel, il faudra fournir obligatoirement à leur enfant une gourde ou bouteille d'eau avec son prénom et nom pour la journée et un paquet de mouchoirs individuel à son nom également dans un sac à dos au nom de l'enfant.

Encadrement

Afin de permettre le respect des gestes barrières et le respect de la distanciation sociale, nous avons réduit nos capacités d'accueils de mineurs dans l'ensemble de nos structures en fonction des locaux que nous utilisons.

Nos différentes structures pourront accueillir entre 60% et 80% de leur capacité maximale.

Les taux d'encadrement minimum seront les suivants :

- 1 adulte pour 6 enfants de moins de 6 ans
- 1 adulte pour 10 enfants de plus de 6 ans.

Les équipes d'animation ainsi que toute personne au contact des mineurs devront obligatoirement porter un masque en présence des enfants accueillis lorsque la distanciation sociale n'est pas possible, et s'engagent à respecter les gestes barrières.

Les activités et les sorties

- Les activités seront organisées par petits groupes.
- Les programmes d'activités proposés pourront être amenés à être modifiés afin de pouvoir tenir compte des gestes barrières et de la distanciation sociale.
- Les groupes seront dans la mesure du possible constitués pour toute la période d'accueil, et n'auront pas d'activités communes avec les autres groupes. Pour ce faire, chaque groupe se verra attribuer un espace de vie.
- Aucune sortie extérieure ne sera organisée avant le mois de septembre 2020 sur l'ensemble de nos structures. Seuls les déplacements pour la pratique d'une activité spécifique sont autorisés par minibus ou à pied lorsque celles-ci se trouvent à proximité de l'accueil.

La Restauration

- ▶ Le temps de restauration sera envisagé de manière à limiter au maximum les files d'attente et les éléments utilisés en commun pouvant faciliter les contacts et les attroupements.
- ▶ Chaque responsable de structure adaptera ce temps-là en fonction des locaux utilisés.
- ▶ Le lavage des mains devra être effectué avant et après le repas.
- ▶ La désinfection des tables et dossiers de chaise est effectuée après chaque repas.
- ▶ Les règles d'hygiène et gestes barrières font l'objet d'un affichage dans les espaces de restauration.

L'hébergement *(uniquement pour les séjours de vacances)*

- ▶ Le nombre de lits par chambre et les hébergements sous tentes permettront le respect des règles de distanciation physique.
- ▶ L'aération et le nettoyage des différents espaces seront effectués plusieurs fois par jour.

L'entretien des locaux et les recommandations sanitaires

- ▶ Le nettoyage approfondi des locaux sera réalisé préalablement à l'ouverture de la structure. L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage. Il doit cependant être réalisé avec une plus grande fréquence (deux fois par jour).
- ▶ Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique ...) doivent être quotidiennement désinfectés avec un produit virucide (produits d'entretien virucide (norme NF EN 14476 ou eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif [1 litre de javel à 2,6 % dans 4 litres d'eau froide]).
- ▶ Chaque groupe d'enfant aura un accès à des points d'eau spécifiques pour permettre le lavage des mains réguliers, soit à l'arrivée et au départ de l'enfant, avant et après chaque activité, avant et après chaque temps de repas, avant et après chaque passage aux toilettes, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, après avoir manipulé des objets potentiellement partagés.

En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle d'un adulte pour les plus jeunes est préconisée.

Pour se faire, l'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène sera vérifié et contrôlé quotidiennement.

- ▶ Les fenêtres extérieures seront ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée.
- ▶ L'utilisation de ventilateur ou de brumisateurs collectifs, y compris dans des dortoirs, est proscrite si le flux d'air est dirigé vers les personnes. L'utilisation de climatiseurs est possible, en évitant de générer des flux d'air vers les personnes, sans recyclage de l'air, et en recherchant le filtre le plus performant sur le plan sanitaire.

Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de Covid-19 dans un ACM

- ▶ Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- ▶ Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.
- ▶ En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher. L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.
- ▶ Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile. L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- ▶ Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- ▶ La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Merci pour votre implication et votre aide qui permettra de relever ce défi.

Tout sera mis en œuvre pour respecter le protocole sanitaire et surveiller vos enfants mais nous ne pourrons en aucun cas garantir que des contacts entre enfants n'aient pas lieu.

Pour tous renseignements les équipes d'animation restent à votre disposition.